

PROGRAMME DE FORMATION

Déclaration IR /IFI - 2019

03 MAI 2019

Dates et Lieux	Le 3 mai 2019
Durée	2 heures
Horaires	10h00 – 12h00

Public	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Type	Inter-entreprises
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">▪ Connaissances de base en fiscalité du patrimoine,▪ Connaissances de base en fiscalité des entreprises,▪ Connaissances de base du régime juridique des sociétés,▪ Avoir une pratique du conseil patrimonial.
-----------	--



Intervenant

Céline ROUX et Brice LAURENT

Intervenants et Formateurs

Objectif de la formation

- Faites le point sur les nouveautés déclaratives 2019, les principales difficultés et erreurs déclaratives, les optimisations possibles.
- Gagnez en confiance, efficacité et disposez de documents directement exploitables auprès de votre clientèle.

Contenu pédagogique

<p>IMPOT SUR LE REVENU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappels : les grands principes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rattachement des enfants majeurs, pensions alimentaires, mariage ou départ de France au cours de l'année 2018 ▪ Année blanche : distinguer revenus courants et exceptionnels et les déclarer correctement ▪ Première application du PFU ▪ Les bonnes options à prendre <p>PFU, système du quotient ou de l'étalement, pour les jeunes mariés ou pacsés : déclarer ensemble ou séparément, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tour d'horizon des problématiques fréquentes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Déclarer les rachats de trimestres ou les plus-values en report, déclarer les revenus provenant de l'étranger (notamment les SCPI investies à l'étranger), déclaration des comptes ouverts à l'étranger, etc.
<p>IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappels : les grands principes ▪ Personnes et biens imposables ▪ Passif, prêt in fine ▪ Sociétés et comptes courants d'associés ▪ Biens exonérés : biens professionnels, locations meublées, bois et forêt, parts de GFA, etc. ▪ Calcul de l'IFI : réduction et plafonnement de l'IFI

Contactez-nous

Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : formation@fidroit.fr

Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : formationpro@fidroit.fr